



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 novembre 2021 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	28
Votants	:	30
Convocation et affichage	:	16/11/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Romain EVRARD

Etaient présents : Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Antoinette SCHERER, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Maryanne BOURDIN, Bernard CHAMPAHET, Frédéric GONDRAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel SEVENIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Romain EVRARD, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Catherine MICHALON, Patrick SAIGNE, Gracinda HERNANDEZ, Michel HENRY-BLANC, Simon PLENET, Véronique NEE, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémy FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Jamal NAJI, Nadège COUZON.

CM-2021-244 - SANTE PUBLIQUE - MISE EN PLACE DE "LA MAISON DES ADOLESCENTS" A ANNONAY - CONVENTION PARTENARIALE

Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN

Compte tenu des besoins sur le territoire, de structures d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés, notamment constatés lors de l'élaboration du diagnostic local de santé en 2017, l'Agence Régionale de Santé a validé la réalisation d'une Maison des Adolescents à Annonay.

Ce projet sera inscrit dans le cadre du volet « santé mentale » du Contrat local de santé qui sera prochainement proposé.

Les Maisons des adolescents, réaffirmées comme une priorité dans la stratégie nationale de santé 2018-2022, sont des structures d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge d'adolescents âgés de 12 à 20 ans et de leur entourage. Elles assurent aussi l'appui des acteurs de la jeunesse sur un territoire.

La Maison des adolescents à Annonay, portée par les Etablissements Sainte Marie Drome-Ardèche rassemble différents partenaires autour de son projet via des financements et des mises à disposition de personnel. Ces partenaires sont les suivants :

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, CENTRE HOSPITALIER ARDECHE NORD, EDUCATION NATIONALE, MISSION LOCALE, ADSEA, ADDICTIONS FRANCE ET APAJH.

La Maison des Adolescents, sera située au rez-de-chaussée de la Tour des Cévennes sise avenue de l'Europe à Annonay, les locaux seront mis à disposition par la Communauté d'Agglomération d'Annonay Rhône Agglo. De plus, du fait de son emplacement discret et proche des lieux de passage des jeunes, il sera facilement accessible.

La Maison des Adolescents ouvrira administrativement fin 2021, l'ouverture au public est prévue début 2022.

Les horaires d'ouverture seront établis comme suit :

Plages d'accueil téléphonique

- lundi et mercredi : 11:00-18:00
- vendredi : 14:00-18:00

Plages d'ouverture d'accueil physique au public

- lundi et vendredi : 15:00-19:00
- mercredi : 11:00-19:00

L'équipe, portée par les Etablissements Sainte Marie Drome-Ardèche, sera composée de :

0,15 ETP pédopsychiatre, **1 ETP** coordination, **0,5 ETP** psychologue, **2*0,5 ETP** infirmier, **0,5 ETP** Accueil/secrétariat.

et sera complétée par des mises à disposition de personnel éducatifs et sociaux par les partenaires, dont **0,06 ETP** du Programme de réussite éducative et **0,06 ETP** pour l'équipe sociale du CCAS d'Annonay.

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire de disposer d'une Maison des adolescents, il est proposé que la Ville d'Annonay soit signataire de la convention constitutive de partenariat, à conclure avec les instances sus-évoquées,

VU la stratégie nationale de santé 2018-2022,

VU le diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire Régional de Santé en 2017, ci-annexé,

VU la convention constitutive de partenariat, ci-annexée,

VU le projet de service de la Maison des adolescents, ci-annexé,

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la réalisation de la structure d'accueil de jeunes en difficultés dite « LA MAISON DES ADOLESCENTS » et qui sera portée par les Etablissements Sainte Marie Drome-Ardèche,

APPROUVE la conclusion de la convention constitutive de partenariat avec les partenaires suivants :

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, CENTRE HOSPITALIER ARDECHE NORD, EDUCATION NATIONALE, MISSION LOCALE, ADSEA, ADDICTIONS FRANCE ET APAJH.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à signer ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 24/11/21

Affiché le : 24/11/21

Transmis en sous-préfecture le : 01/12/21

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20211122-28037-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET